

COMMUNIQUE DE PRESSE

**1 % Logement : les Partenaires sociaux
maintiennent les aides en faveur des ménages**

A la suite des conventions signées fin 2001 avec l'Etat sur la participation du 1% Logement à la politique de renouvellement urbain, les Partenaires sociaux ont redéfini les orientations sur l'utilisation des fonds du 1% Logement qui s'articulent désormais autour de 3 grandes catégories d'emplois :

- les investissements locatifs (logement social, logement conventionné, actions de renouvellement urbain et politique de démolition-reconstruction),
- les aides en faveur des ménages (financement des produits en droits ouverts et des prêts accession),
- les versements à l'association « Foncière Logement ».

Sur ces bases, le Conseil d'administration de l'UESL, qui s'est tenu le 19 février, a décidé de maîtriser la distribution de certains produits en faveur des ménages tout en renforçant leur utilité économique et sociale, avec :

- **pour les prêts accession**, l'unification des conditions des prêts et leur recentrage au profit des salariés des entreprises assujetties primo-accédants ou en mobilité professionnelle ;
- **pour les prêts pass-travaux**, le recentrage sur les travaux réalisés dans un délai de 10 ans suivant l'entrée dans les lieux ;

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour les offres de prêt émises à partir du 1^{er} avril 2002.

- **pour les aides loca-pass**, l'engagement d'une réflexion sur un pilotage financier du dispositif avec une meilleure cohérence de distribution, visant à éliminer les effets d'aubaine et de déresponsabilisation.

Avec ces décisions, le 1% Logement maintient pour les trois ans à venir (2002-2004) l'ensemble des aides en faveur des ménages à hauteur de 1,5 milliard d'euros (9,8 milliards de francs) par an et se donne ainsi les moyens de poursuivre sa mission d'accompagnement des salariés tout au long de leur parcours résidentiel.

Contact Presse :

Anne du BOUCHER

☎ 01 44 85 81 00

Site internet : www.uesl.fr